




 Pôle majeur de Dieppe


 Pôles d'équilibre


Offranville, Arques-la-Bataille, Luneray, Rouxmesnil-Bouteilles, Bacqueville-en-Caux, Martin-Église, Val-de-Saône, Tôtes, St-Aubin-sur-Scie,

 Bi-pôle : *St-Nicolas-d'Aiermont, Envermeu*

 Pôle d'équilibre de *St-Martin-en-Campagne appuyé de Berneval-le-Grand et Penly*

 Pôle d'équilibre de *Longueville / Scie appuyé de Torcy le Grand et Torcy le Petit*

 Bassins de vie structurés par les pôles, et par des bourgs et villages vitalisés (communes non pôles)

 Espace de projets imbriqués (contournement routier...)



AEU POUR LE SCOT DU PAYS DIEPPOIS TERROIR DE CAUX

Orientation I. LE GRAND PAYSAGE

I.1

Valorisation/rénovation coordonnée des paysages ruraux, vecteurs d'identité du territoire pour le maintien d'un équilibre entre activités agricoles et développement urbain et continuités des paysages :

- *En s'engageant dans une gestion durable du Paysage en le préservant, le recréant, en l'adaptant ;*
- *En favorisant la pratique de nouvelles structurations paysagères inspirées d'anciennes pratiques, vecteurs de qualité environnementale pour le territoire.*

Orientation II. CONSOMMATION D'ESPACE

II.1

Maintenir un équilibre entre activités agricoles / développement urbain. Des potentiels fonciers à maîtriser/optimiser pour une urbanisation durable du territoire :

- *En reconstruisant la ville sur la ville afin de lutter contre l'étalement urbain, gagner en attractivité résidentielle et en dynamisme économique, contribuer à la réduction des GES et de consommation d'énergie primaire ;*
- *Mettre en place une stratégie durable de la gestion du foncier.*

Orientation III. DENSITE

III.1

Offrir une densification en cohérence avec l'identité du Pays, le tissu urbain existant, aux services des enjeux et d'objectifs environnementaux :

- *En permettant la densification, en soutenant les formes urbaines compactes en conciliant les attentes d'espaces individualisés et une optimisation de l'espace ;*
- *En densifiant les projets d'aménagements afin de permettre de rentabiliser le développement de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables.*

Orientation IV. CONDITIONS D'OUVERTURE À L'URBANISATION

IV.1

Assurer un développement respectueux de l'environnement, de l'identité du Pays générant qualité dans les opérations d'aménagement et de construction et attractivité sur le territoire :

- *En luttant contre et en s'adaptant au changement climatique.*

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME

PAYS DIEPPOIS TERROIR DE CAUX (76)

Emprise de l'étude : 855 km²
2013 - 2016

Maitrise d'ouvrage : Pays Dieppoïis - Terroir de Caux (6 EPCI)

Maitrise d'oeuvre : VERALIGNE ARCHITECTURE
EN ACT ARCHITECTURE
FOLIUS ecopaysage - Paysagiste



Appliquée au SCOT du Pays Dieppoïis Terroir de Caux, l'approche environnementale de l'urbanisme s'articule autour des quatre grandes étapes d'élaboration du projet de territoire : Diagnostic, PADD, DOO, Finalisation du document.

Du diagnostic à la finalisation du SCOT, l'AEU apporte des compléments thématiques et transversaux permettant d'accompagner la collectivité dans l'élaboration de son projet de territoire.

Nous avons mis en place une véritable méthode d'animation axée sur la concertation de manière à assurer le développement d'un projet de territoire partagé par les acteurs mais aussi par les habitants du pays Terroir de Caux.

Pour ce faire, nous avons organisé des ateliers thématiques et des visites de terrain constituant des moments d'échanges, de sensibilisation et de concertation privilégiés visant à faire émerger une culture commune. Cela a permis de fixer la politique environnementale des élus.

Nous avons ainsi pu apporter des réponses permettant de préciser l'opérationnalité des objectifs environnementaux en matière de paysage, de consommation d'espace, de densité, de conditions d'ouverture urbanisation par des exemples ou des démonstrations.